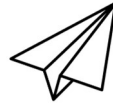


Info-parents

Édition septembre 2023

Le journal mensuel de l'école Jean-Leman



Bonjour à tous !

C'est dans le calme et la bonne humeur que tous se sont retrouvés sur la cour d'école jeudi dernier. On peut maintenant dire que l'année scolaire 2023-2024 est officiellement lancée. Merci de prendre le temps de lire les informations ci-dessous, car nous les avons soigneusement choisies pour vous. Au plaisir de faire équipe avec vous tous cette année.

Sophie Tougas, directrice

Isabelle Hammarrenger, directrice adjointe

Photos scolaires

C'est cette semaine, du 6 au 8 septembre, qu'auront lieu les photos scolaires. [Consultez l'horaire](#) afin de connaître la journée de prise de photos pour le groupe de votre enfant. Nous en profitons pour remercier les parents bénévoles qui aideront au déroulement de cette opération.



Dates importantes

31 août au 7 septembre	Entrée progressive au préscolaire
4 septembre	Congé (fête du Travail)
8 septembre	Début de l'horaire régulier au préscolaire
6 au 8 septembre	Photos scolaires
11 septembre	Début du service de traiteur Pour s'inscrire www.lelunch.ca
14 septembre	18h : Rencontres de parents pour les élèves de la 2 ^e à la 6 ^e année 19h : Assemblée générale des parents De plus amples informations vous parviendront sous peu.

22 septembre	Journée pédagogique
29 septembre	Journée de la prise de présence officielle pour les subventions du MÉES (Dans la mesure du possible, tous les élèves devraient être présents. Merci de votre précieuse collaboration.) Spectacle de la rentrée
9 octobre	CONGÉ – Action de grâces
15 octobre	Vous recevrez une première communication de la part de l'enseignant de votre enfant.

Service de garde

Heures d'ouverture du SDG : de 6 h 35 à 8 h 00,
de 11 h 24 à 12 h 42
et de 15 h 02 à 18 h 00 (ouverture des portes : 15 h 20).



Autorisation écrite par courriel obligatoire

Pour assurer une surveillance adéquate des enfants et éviter les recherches inutiles, il est important de nous aviser **par courriel avant 9 h (service de garde et enseignante)** dans les cas suivants :

- Si un enfant s'absente du service de garde pour la période du dîner ;
- S'il quitte immédiatement après la classe ;
- S'il quitte seul ou avec une autre personne à une heure déterminée.

Pour communiquer avec nous : sdg.jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca

Les débarcadères de l'école Jean-Leman

Bien que l'entrée des élèves soit à 8 h 00, les élèves marcheurs ou à vélo peuvent entrer sur la cour à partir de 7 h 50. L'objectif de cette mesure est d'étaler l'arrivée des parents sur une plus longue période afin de réduire la congestion.

La sécurité des enfants nous tient à cœur. En ce début d'année scolaire, il est important de rappeler les règles qui contribuent à la sécurité de tous. Nous rappelons que la vigilance et la collaboration de tous sont

primordiales afin d'éviter un accident malheureux. De plus, nous vous invitons à déterminer avec votre enfant le meilleur trajet pour se rendre à l'école et le pratiquer quelques fois avec lui.

Premièrement, nous vous rappelons qu'il est **interdit d'utiliser le stationnement adjacent à l'école comme débarcadère**. Ce stationnement est réservé au personnel.

Également, nous vous incitons à utiliser l'un des cinq débarcadères sécurisés mis à votre disposition.

Le **premier** est situé **devant l'école**. (Voir photo.) Il est important de respecter le sens unique.

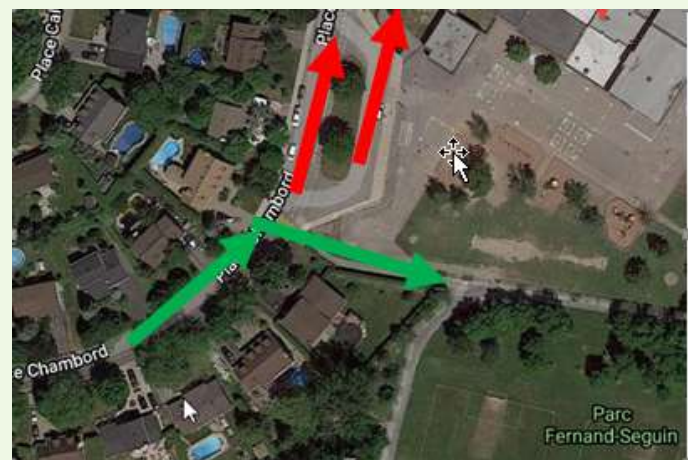
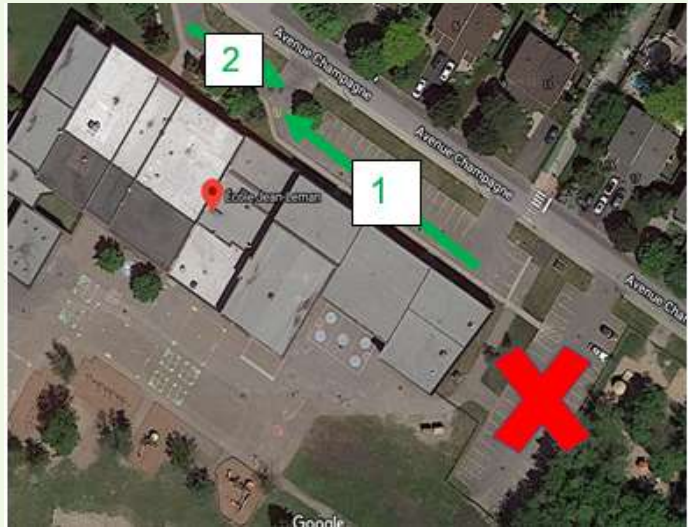
Le **deuxième** est situé devant les **3 portes du SDG**. (Voir photo.)

Le **troisième** est situé **dans le stationnement de l'école Fernand-Seguin**. De là, les élèves peuvent emprunter le sentier piétonnier de l'avenue Champagne et se diriger vers l'école de manière très sécuritaire.



Il y a également quelques places disponibles le long du trottoir sur la Place Chambord.

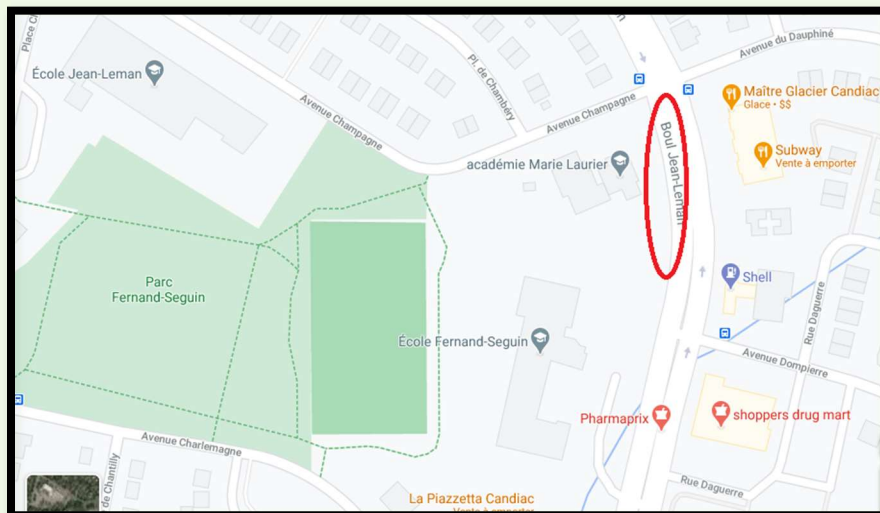
Les élèves marcheurs ou à vélo qui arrivent par l'arrière de l'école doivent utiliser le sentier situé dans le parc Fernand-Seguin.



Finalement, il existe un **cinquième débarcadère** situé du côté ouest du boulevard Jean-Leman à l'angle de l'avenue Champagne.

Plusieurs espaces sécurisés sont offerts à cet endroit. Voilà une belle occasion qui s'offre aux parents qui veulent éviter de se retrouver au centre de la circulation près de l'école Jean-Leman. Ce

débarcadère permet de gagner du temps et de faire prendre l'air aux enfants sur une distance d'environ 300 mètres, et ce, en **présence d'un brigadier et d'amis marcheurs**. C'est une belle façon de joindre sécurité, activité physique et plaisir !



Médicaments

Si votre enfant a une prise de médicaments à prendre, vous devez le déposer au secrétariat avec les indications de posologie. Le secrétariat vous fera compléter un formulaire pour nous autoriser à administrer la médication. Aucune médication ne peut être remise directement à l'enfant.

Rappel : si certains parents ont déposé un épipen au secrétariat, merci d'en valider la date de péremption.

Coordonnées

Site internet de l'école : <https://jeanleman.cssdgs.gouv.qc.ca/>

Pour motiver l'absence ou le retard de votre enfant : jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca ou au poste **4132**